

Règlement de la catégorie « Ecoles vertes » du concours Ekoopstina

1. Présentation

L'Ambassade de France en Serbie (Ambassade) et l'Institut Français de Serbie (IFS) organisent le concours villes durables « Ekoopstina ». Ce concours vise à l'échange et la dissémination des bonnes pratiques dans le domaine du développement durable et encourage les villes et municipalités serbes à les mettre en œuvre dans leurs territoires. En plus des quatre catégories s'adressant aux collectivités (Gestion des déchets, gestion de l'eau, efficacité énergétique, villes connectées), une catégorie est dédiée aux professeurs des écoles et à leurs élèves. La catégorie « Ecoles vertes » du concours vise à développer la citoyenneté environnementale en récompensant et encourageant les bonnes pratiques en faveur de la protection de l'environnement des élèves et professeurs serbes.

Le concours s'adresse à toutes les écoles serbes (lycées et collèges), réparties en deux catégories : les écoles francophones et les écoles non-francophones.

« Ecoles vertes » est soutenu par Décathlon et Telekom Srbija..

2. Procédure de participation

Pour pouvoir participer, les groupes candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- Catégorie francophone :
 - Être composé de 1 à 3 professeurs avec un groupe de maximum 30 élèves (lycée ou collège)
 - Les élèves doivent apprendre le français à l'école en langue vivante 1 ou en langue vivante 2.
 - Préparer et envoyer une présentation Powerpoint en français de 5 à 10 pages présentant votre initiative
 - Envoyer la candidature à l'adresse ekoopstinazaskole@institutfrancais.rs entre le 1er avril et le 30 juin 2026 à 23h59

- Catégorie non-francophone :
 - Être composé de 1 à 3 professeurs avec un groupe de maximum 30 élèves (lycée ou collège)
 - Remplir le formulaire ci-joint en serbe et joindre des documents (par exemple : photographie, lien vers site internet, vidéo) montrant clairement la réalisation des actions.
 - Préparer et envoyer une présentation Powerpoint en serbe de 5 à 10 pages présentant votre initiative
 - Envoyer la candidature à l'adresse ekoopstinazaskole@institutfrancais.rs entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2026 à 23h59

3. Jury et critères de sélection

Le jury du concours sera composé de représentants de l'IFS, de la société civile serbe et française et des entreprises partenaires.

Les candidatures des écoles seront jugées sur :

- L'impact de l'initiative mise en œuvre sur la sensibilisation aux enjeux de la protection de l'environnement
- L'impact de l'initiative mise en œuvre pour limiter la consommation d'énergie et/ou la production de déchets
- L'originalité des initiatives
- L'engagement des élèves et des professeurs
- Le caractère duplicable de l'initiative dans d'autres établissements

Exemples (non-exclusifs bien sûr) d'initiatives :

- Calculer la quantité de dioxyde de carbone émise par les déplacements maison-collège/lycée
- Organiser du covoiturage
- Fabrication d'un hôtel à insectes ou de nichoirs pour les oiseaux
- Organiser des sessions de ramassage des déchets dans la nature
- Affichage de calendriers des fruits et légumes de saison dans l'école
- Organiser une collecte d'objets en bon état pour les donner à une association qui les réutilisera
- Installation de récupérateurs d'eau de pluie

4. Notification des résultats

Le jury se réunira en septembre 2026. Les résultats seront annoncés lors d'une cérémonie de remise des prix à l'Ambassade de France en Serbie en septembre/octobre 2026.

5. Les prix

Le jury désignera les groupes scolaires qui recevront les prix ci-dessous :

Catégorie francophonie :

Le groupe professeurs/élèves lauréat gagnera :

- L'équivalent de 2 500€ de matériel Décathlon

Catégorie non-francophonie :

- L'équivalent de 2 500€ de matériel Décathlon

6. Les garanties

L'Ambassade et l'IFS informent tous les participants que le concours a un caractère éducatif et que la participation est gratuite.

Les participants acceptent également d'être photographiés et filmés et autorisent l'utilisation de leur image dans toutes les manifestations promotionnelles et de communication liées au Concours.

7. Protection des données

Toutes les données à caractère personnel traitées par l'Ambassade et l'IFS seront traitées conformément à la loi sur la protection des données personnelles (JO de la République de Serbie, n°87/2018).

Les données à caractère personnel seront utilisées :

- Pour la participation des candidats ;
- Pour la communication entre l'organisateur et les candidats ;
- Pour la remise des prix ;
- Eventuellement pour la promotion du concours et la publication sur les réseaux sociaux et dans les médias (noms des lauréats).

8. Cas de force majeure

L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier le présent concours s'il estime que les circonstances l'exigent sans qu'il y ait possibilité de recours. Les candidats seront informés de ces modifications ou annulations.

9. Droit applicable

Ce concours est régi par le droit serbe. En cas de litige entre les organisateurs et un participant concernant l'interprétation, l'application ou la validité des règles de ce concours, les parties sont tenues de soumettre le contentieux auprès du tribunal compétent à Belgrade, si ce litige ne peut être réglé par la voie amiable.

Bonne chance à tous les candidats !

L'Ambassade de France en Serbie, l'Institut Français de Serbie, Telekom Srbija et Decathlon.